



Aduges

au cœur
des quartiers

Maison de la Vie Associative



Terre plein du Jeu de Mail
Rue du 11 novembre 1918
59140 Dunkerque Tél : 03 28 66 54 20
contact@mva-dunkerque.org
www.associations-dunkerque.org

DATE DE LA DEMANDE

FICHE DE DEMANDE DE RESERVATION
DE MATERIEL (S)

NOM DE L'ASSOCIATION :

N° Adhérent

Nom du Président

Nom et prénom du demandeur

N° de téléphone

Nom et prénom de l'interlocuteur retrait du matériel

N° de Téléphone

Email

OBJET DE LA DEMANDE DE RESERVATION

Concert Conférence Forum Assemblée générale Manifestation sportive Autre

Date de la manifestation :

Observation :

Sortie du matériel Date :

Heure :

Retour du matériel Date :

Heure :

MATERIEL SOUHAITE

- ECRAN DE PROJECTION** Tarif 5.00 € Caution 150 €
- BARNUM ET POIDS** Tarif 50.00 € Caution 1200 €
- PUPITRE** Tarif 5.00 € Caution 150 €
- TABLE PLIANTE ET 6 CHAISES** Tarif 5.00 € (en stock 5 tables et 32 chaises) Caution 150 €
- SONO** Tarif 30.00 € Caution 800 €
- PERCOLATEUR** Tarif 5.00 € Caution 150 €
- VERRE ECO CUP** Tarif 5.00 € (en stock 200 verres) pas de caution mais 0.60 € par verre manquant

**UNE ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE COUVRANT
LE MATERIEL DEVRA ÊTRE FOURNIE DANS LE CADRE DE CET EVENEMENT**

Le matériel devra être rendu en parfait état de fonctionnement
et dans les délais prévus suivant l'article 6 de la convention ci-jointe.

CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL

Cette convention s'applique au prêt de matériel propriété
de l'ADUGES - MVA
(voir fiche de prêt)

D'une part l'association : L'ADUGES
et sa Présidente Madame Joëlle CROCKEY
et d'autre part l'association :
et son représentant :

Article 1

L'objet de la présente convention est de régir les conditions du prêt de matériel appartenant à l'Aduges.

Article 2

La maison de la Vie Associative met à la disposition de l'emprunteur son matériel, suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention.

Article 3

La demande de réservation d'un matériel est réalisée par mail à : contact@mva-dunkerque.org
Minimum 15 jours avant et établie sur le planning de mise à disposition.

Article 4

L'emprunt n'est autorisé que pour un usage associatif.

Pour être emprunteur, l'association doit être adhérente au Pôle Vie Associative de l'ADUGES à jour de cotisation.

A chaque emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes :

- **La convention de prêt de matériel datée et signée.**
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le matériel devra être fournie dans le cadre de cet événement.**
- **Le paiement de la location pour la période. €**
- **Une caution de. €**

Article 5

L'Aduges ne peut être tenue pour responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Article 6

La Maison de la Vie Associative-Aduges procédera à la vérification du matériel en présence de l'emprunteur pour s'assurer de son bon fonctionnement et le précisera sur la fiche de prêt lors de l'emprunt et du retour.

En cas de détérioration du matériel ou le non respect de la date de retour, la caution pourra ne pas être restituée, en partie ou en totalité.

L'emprunteur s'engage à restituer le matériel en l'état à la Maison de la Vie Associative qui procédera à sa réparation.

En cas de perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement la MVA et de fournir les déclarations attestant de l'évènement.

Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Fait à Dunkerque, le

L'Aduges :

Représentée par :

(signature)

L'emprunteur :

Représenté par :

(signature)

DESCRIPTION DU MATERIEL



ECRAN DE PROJECTION

TARIF 5.00 €

CAUTION 150 €



3x6m



BARNUM BLEU ET POIDS

TARIF 50.00 €

CAUTION 1200 €



PUPITRE

TARIF 5.00 €

CAUTION 150 €

183cm



TABLE PLIANTE ET 6 CHAISES

TARIF 5.00 €

CAUTION 150 €



DESCRIPTION DU MATERIEL



SONO

TARIF 30.00 €

CAUTION 800 €



PERCOLATEUR 15L

TARIF 5.00 €

CAUTION 150 €



VERRE ECO CUP

TARIF 5.00 € en stock 200 verres

PAS DE CAUTION

0.60 € PAR VERRE MANQUANT